

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 24912 Numéro SIREN : 803 554 187 Nom ou dénomination : 366 SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2024 sous le numéro de dépôt 16942

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 101 Boulevard Murat - CS51724 75771 Paris Cedex 16

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2021		Exercice N-1		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC				
		Frais de développement	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	127 933	AG	83 728	44 205	44 205	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	790 640	AU	530 166	260 474	104 630	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	50 000	CV		50 000		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières	BH	100 380	BI		100 380	99 951	
	TOTAL (II)			BJ	1 068 953	BK	613 894	455 059	248 786
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	8 057	BW		8 057	44 316	
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	60 907 003	BY	217 995	60 689 008	55 888 957	
		Autres créances (3)	BZ	12 705 651	CA		12 705 651	9 214 517	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	3 128	CE		3 128		
		Disponibilités	CF	7 019 120	CG		7 019 120	10 622 752	
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	153 581	CI		153 581	44 979	
		TOTAL (III)	CJ	80 796 539	CK	217 995	80 578 544	75 815 521	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	81 865 493	IA	831 889	81 033 603	76 064 308		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :			Stocks :			Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFîP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 250 000)			DA	250 000		250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB				
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	25 000		25 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF				
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)			DG	1 549 262		355 703	
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 563 148		1 193 559	
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées			DK				
	TOTAL (I)			DL	3 387 410		1 824 262	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
	TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	10 542		57 092	
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR	10 542		57 092	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	2 802 323		9 615 912	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	59 780 995		52 468 222	
	Dettes fiscales et sociales			DY	12 684 146		11 655 503	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	2 298 021		373 150	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	70 166		70 166	
	TOTAL (IV)			EC	77 635 651		74 182 954	
	Écarts de conversion passif (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	81 033 603		76 064 308	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
			Écart de réévaluation libre	1D				
			Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	77 632 738		74 182 954	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS								Néant	
			Exercice N					Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	98 653 988	FH		FI	98 653 988	91 688 543
	Chiffres d'affaires nets		FJ	98 653 988	FK		FL	98 653 988	91 688 543
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	51 044	
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 427 126	3 615 585
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	103 134 158	95 304 128
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	88 922 775	82 505 512
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	286 514	328 101
	Salaires et traitements						FY	4 963 138	4 586 799
	Charges sociales (10)						FZ	2 525 191	2 305 730
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	65 503	69 944
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	9 522	14 728
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	3 882 112	3 360 378
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	100 654 755	93 171 192
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 479 403	2 132 936
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 083		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	7 091		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	10 174		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	10 542	7 091	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	(11 205)	16 489	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	(662)	23 580	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 836	(23 580)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 490 239	2 109 356	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS										Néant			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB	1 126			
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	1 126			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	2 025	11 845		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF	808	19 457		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	2 833	31 301		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(1 707)	(31 301)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	353 145	312 845	
Impôts sur les bénéfices (X)										HK	572 239	571 650	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	103 145 458	95 304 128	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	101 582 310	94 110 570	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 563 148	1 193 559	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières						HY				
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						IG				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier						HP				
			- Crédit-bail immobilier						HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG /CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A6		obligatoires	A9						
		dont cotisations facultatives Madelin				A7							
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8							
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures	Produits antérieurs			
TOTAL GENERAL													

366 SAS
Société Par Actions Simplifiée au capital
de € 250 000
Siège social : 101 boulevard Murat
75016 PARIS
RCS PARIS 803 554 187

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2022**

L'an deux-mille vingt deux et le 29 juin,
A quatorze heures trente,

Les associés de la société 366 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Molitor, situé au 13 rue Nungesser et Coli à 75016 PARIS, sur convocation faite par le Président de la Société, par mail adressé à tous les actionnaires, conformément aux statuts.

(...)

Aucune question n'ayant été soulevée sur ces deux points, le Président met successivement aux votes les résolutions de l'Assemblée générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Comité Directeur et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice écoulé, approuve lesdits rapports, ainsi que les comptes clos au 31 décembre 2021 se soldant par un bénéfice comptable de 1 563 148 €.

L'assemblée Générale approuve le montant global s'élevant à 21 120 € € des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire au Compte sur les conventions visées à l'article L227-10 et suivant du Code de Commerce, approuve ledit rapport.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au Président, au Comité Directeur et au Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Comité Directeur décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 1 563 148 €, aux postes suivants :

- Bénéfice net Comptable 2021		1 563 148
- Réserve légale		-
- Autres Réserves		-1 563 148
Solde		-

Pour se conformer aux dispositions aux dispositions légales, il est rappelé qu'aucun dividende n'a pas été distribué au cours des cinq premiers exercices.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, ratifie la nomination à titre provisoire de Monsieur Matthieu FUCHS dans son mandat de représentant de la société OUEST FRANCE, membre du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir de ce dernier et, dont l'échéance interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes clos de l'exercice 2023 qui se tiendra au cours de l'année 2024.

POUR : 13 905
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 3 938

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, ratifie la nomination à titre provisoire de Monsieur Ronan LECLERCQ dans son mandat de représentant de la société LE TELEGRAMME, membre du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir de ce dernier et, dont l'échéance interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes clos de l'exercice 2023 qui se tiendra au cours de l'année 2024.

POUR : 16 706
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 1 137

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, ratifie la nomination à titre provisoire de Monsieur Jean Louis PELE dans son mandat de représentant de la société NICE MATIN, membre du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir de ce dernier et, dont l'échéance interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes clos de l'exercice 2023 qui se tiendra au cours de l'année 2024.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, prend acte de la démission de Monsieur Patrick VENRIES, de son mandat de représentant permanent de la société S.A.P.E.S.O., membre du Conseil de Surveillance.

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale ratifie la nomination à titre provisoire de Monsieur Nicolas STERCKX dans son mandat de représentant de la société S.A.P.E.S.O., membre du Conseil de Surveillance, pour la durée restant à courir du dit mandat, dont l'échéance interviendra à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes clos de l'exercice 2023 qui se tiendra au cours de l'année 2024.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits des différents documents soumis à son approbation et du procès-verbal de ses délibérations pour accomplir les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

POUR : 17 843
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUESTIONS DIVERSES

Point ad hoc RGPD : renforcement du dispositif RGPD entre les Editeurs et 366.

Le Président rappelle que depuis plusieurs années, la société a réalisé un certain nombre de travaux et d'actions sur la mise en conformité RGPD de la Régie et demande à Maître Perrine PELLETIER, Conseil et nouveau DPO de 366, de faire un point d'information à l'Assemblée Générale sur ce sujet.

Maître Perrine PELLETIER informe l'Assemblée Générale des 3 points suivants :

- Rôle des Editeurs vs 366
 - Conformité 366 : point d'étape
 - Information, veille sur la l'évolution RGDP
-
- Rôle des Editeurs vs 366

La qualification de responsable de traitement / sous-traitant est relative car elle peut être remise en cause par la CNIL au regard de la dernière jurisprudence et la matérialité de l'absence d'autonomie de 366 sur le volet sous-traitance est également discutable.

Pour cette raison, l'ensemble de la chaîne est responsable.

Il convient donc de renforcer la qualité de 366 sur certains aspects en complétant les contrats de régie de 2015 et également les DPA Editeurs afin de les aligner sur les DPA prestataires.

Un avenant sera donc produit auprès de chacun des Editeurs afin d'apporter la conformité notamment sur les cookies et les transferts de données hors UE. Il portera également sur un renfort des instructions reçues de la part des Editeurs afin de renforcer le rôle de 366 comme « exécutant ».

Ce renfort passe par un plan de gouvernance spécifique sur le RGPD afin de matérialiser au travers les différents Comités les décisions prises. Ce sujet sera détaillé dans le point suivant.

- Conformité 366 : point d'étape

366SAS s'est doté d'un nouveau DPO en me nommant, la Régie a également fait le choix d'une nouvelle feuille de route et d'un nouveau plan de gouvernance.

Ce plan de gouvernance spécifique RGPD implique un certain nombre de recueils notamment dans les décisions prises en matière de RGPD.

- Notification récurrente des instructions ou réserves lors des Comités : 366 amène des recommandations qui seront validées ou pas par les Comités

Dans le souci du contrôle des Editeurs de leur Régie, 366 agit en tant que sous-traitant, les Editeurs ne partagent pas leurs données ou bases de données avec 366 et maîtrisent les consentements de leurs marques.

- 366 inventorie la liste des vendors ayant signé ou refusé ses DPA ou ceux imposés par les vendors (type Google).
- Refonte intégrale des registres de traitements
- Analyse d'impact (chantier encours)

A l'issue, il conviendra sans doute de prévoir une résolution ad hoc sur le quitus RGPD.

- Information, veille sur la l'évolution RGDP

Maître Perrine PELLETIER fait état à l'Assemblée Générale des récentes décisions de CNIL et de l'incidence chez 366.

Elle rappelle notamment l'importance du sujet sur la gouvernance des données qui concerne l'ensemble des datas au regard du traité transatlantique et des données hors UE

et de l'invalidation du Privacy shield. Sur ce sujet, la DPO rappelle que la Cour de justice de l'UE dans son jugement du 16 juillet 2020, a rendu un arrêt majeur, dit « Schrems II », invalidant le régime de transfert de données entre l'UE et les Etats Unis.

En revanche, au regard du Brexit, la Commission Européenne, constatant que le Royaume Uni assure un niveau de protection substantiellement équivalent à celui de l'UE, autorise le transfert de données personnelles depuis l'UE vers ce pays.

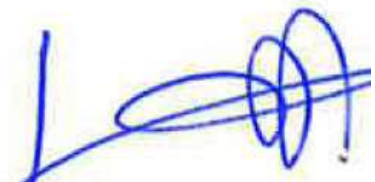
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à quinze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

La secrétaire



Patrick VENRIES
Pascal BROUET

Thierry HUGOT

Lisa DERIC



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

366 S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
366 S.A.S.
101 Boulevard Murat - 75016 Paris
Ce rapport contient 23 pages



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

366 S.A.S.

Siège social : 101 Boulevard Murat - 75016 Paris
Capital social : €.250 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société 366 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 366 S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 mai 2022

KPMG Audit FS I

Olivier Fontaine
Associé

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 101 Boulevard Murat - CS51724 75771 Paris Cedex 16

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case : ☐

					Exercice N clos le, 31/12/2021		Exercice N-1		
					Net 3	Net 4			
			Brut 1	Amortissements, provisions 2					
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC					
		Frais de développement	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	83 728	44 205	44 205		
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	530 166	260 474	104 630		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	50 000				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières	BH	BI	100 380	100 380	99 951		
		TOTAL (II)			BJ	BK	613 894	455 059	248 786
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 057	8 057	44 316		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	60 907 003	217 995	60 689 008	55 888 957	
		Autres créances (3)	BZ	CA	12 705 651	12 705 651	9 214 517		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	3 128	3 128			
		Disponibilités	CF	CG	7 019 120	7 019 120	10 622 752		
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	153 581	153 581	44 979		
		TOTAL (III)		CJ	CK	80 796 539	217 995	80 578 544	75 815 521
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	81 865 493	831 889	81 033 603	76 064 308		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :					

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFîP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS

Néant

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)			(Dont versé : 250 000)	DA	250 000	250 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Écarts de réévaluation (2)			(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)				DD	25 000	25 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	1 549 262	355 703	
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	1 563 148	1 193 559	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées				DK			
	TOTAL (I)				DL	3 387 410	1 824 262	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	10 542	57 092	
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR	10 542	57 092	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	2 802 323	9 615 912	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	59 780 995	52 468 222	
	Dettes fiscales et sociales				DY	12 684 146	11 655 503	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
	Autres dettes				EA	2 298 021	373 150	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	70 166	70 166	
	TOTAL (IV)				EC	77 635 651	74 182 954	
	Écarts de conversion passif (V)				ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	81 033 603	76 064 308	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Écart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	77 632 738	74 182 954	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS								Néant	
			Exercice N					Exercice N-1	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	98 653 988	FH		FI	98 653 988	91 688 543
	Chiffres d'affaires nets		FJ	98 653 988	FK		FL	98 653 988	91 688 543
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO	2 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	51 044	
	Autres produits (1) (11)						FQ	4 427 126	3 615 585
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	103 134 158	95 304 128
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stock (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	88 922 775	82 505 512
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	286 514	328 101
	Salaires et traitements						FY	4 963 138	4 586 799
	Charges sociales (10)						FZ	2 525 191	2 305 730
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	65 503	69 944
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	9 522	14 728
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	3 882 112	3 360 378
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	100 654 755	93 171 192
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 479 403	2 132 936
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 083		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	7 091		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	10 174		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	10 542	7 091	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	(11 205)	16 489	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	(662)	23 580	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 836	(23 580)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 490 239	2 109 356	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : 366SAS					Néant			
					Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				HB	1 126		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	1 126		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	2 025	11 845	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				HF	808	19 457	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	2 833	31 301	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	(1 707)	(31 301)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	353 145	312 845	
Impôts sur les bénéfices (X)					HK	572 239	571 650	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	103 145 458	95 304 128	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	101 582 310	94 110 570	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	1 563 148	1 193 559	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9		
		dont cotisations facultatives Madelin				A7		
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
						Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	TOTAL GENERAL							
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	
	TOTAL GENERAL							

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au Bilan et Compte de Résultat de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire, ne sont mentionnés que pour autant qu'ils aient une importance significative :

NOTE 1 : Activité de la société, faits significatifs de l'exercice.

NOTE 2 : Règles et Méthodes Comptables.

NOTE 3 : Informations sur le Bilan et le Compte de Résultat.

NOTE 4 : Autres éléments.

NOTE 1

ACTIVITE DE LA SOCIETE

366 SAS a une activité de régie publicitaire Nationale pour les médias PQR sous toutes ses formes.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans le cadre des mesures de soutien proposées par l'Etat pendant la période de crise sanitaire lié à l'évènement Covid-19, la Régie avait souscrit en juin 2020 un prêt garanti par l'Etat (PGE).

Ce PGE, souscrit conjointement auprès des banques partenaires Société Générale et Crédit Industriel et Commercial pour un montant de 9 600 000 euros réparti à parts égales, a été remboursé partiellement à la sortie de l'été 2021.

Sur l'exercice 2021, 366 SAS n'a conservé que 3 000 000 euros répartis à parts égales entre les deux Banques, le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 2 802 323 euros.

Courant printemps 2021, 366 SAS s'est associée à Territoires TV pour créer à parts égales une filiale dénommée 366TV. Cette filiale a pour objet social l'activité de régie publicitaire des Télévisions Locales.

Les associés de 366 SAS ont souhaité se porter acquéreurs des 124 actions de l'associé SNEM dont la liquidation judiciaire a été prononcée par le Tribunal de Commerce de Limoges.

366 SAS s'est donc rapprochée du liquidateur judiciaire et a convenu d'un prix de rachat de la participation au prix de 3 128,29 euros. L'opération de rachat des 124 actions propres a eu lieu le 20 mai 2021 et sont actuellement inscrites à l'actif de la société en attente d'affectation.

NOTE 2

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le Bilan et le Compte de Résultat sont établis conformément aux dispositions législatives des réglementations actuellement en vigueur en France et notamment dans notre secteur professionnel.

Ces principes sont les suivants :

2.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée selon le mode linéaire ou dégressif.

Logiciels : 1 an linéaire

Agencements, aménagements, installations : 10 ans linéaire ou 5 ans dégressif

Matériel de bureau : 5 ou 10 ans linéaire

Mobiliers de bureau : 10 ans linéaire

Matériels informatiques : 3 ans dégressif

Les immobilisations achetées d'occasion sont amorties sur la durée de vie restante selon la méthode linéaire.

Dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 du règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, l'approche par composants qui consiste à subdiviser les immobilisations corporelles en parties distinctes et à comptabiliser chaque élément séparément a été respectée.

2.2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles concernent la participation détenue dans le capital de la société SAS 366TV ainsi qu'un dépôt de garantie pour les locaux occupés par la société.

2.3 : COMPTES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les comptes clients sont constitués de créances annonceurs.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation des créances est calculée selon leur antériorité, leur risque de non-recouvrement et les normes fiscales et comptables en vigueur.

2.4 : DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont constitués des factures non soldées ou non échues d'achats d'espaces en provenance des supports (dont la société a la régie) ou de frais généraux.

2.5 : CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net est constitué des ventes facturées aux clients, déduction faite de nos remises de référence et des dégressifs accordés.

2.6 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Cette rubrique concerne essentiellement les achats d'espaces publicitaires auprès des supports.

2.7 : INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'engagement actuariel de la société est indiqué au point 3.14 Engagements hors bilan.

2.8 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt comptabilisé en dettes correspond au seul impôt exigible.

2.9 : COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La présentation des comptes est demeurée inchangée par rapport à celle de l'exercice précédent.

2.10 : EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Ce paragraphe est développé au point 3.15 de la présente annexe.

NOTE 3

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1: IMMOBILISATIONS

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice sont constituées de matériels et logiciels informatiques.

Les immobilisations financières correspondent à la participation dans le capital de la société 366TV à hauteur de 50% et du dépôt de garantie des locaux loués par la Société.

<u>Valeurs Brutes</u>	Au 31/12/2020	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2021
Incorporelles	127 933	-	-	127 933
Corporelles	569 611	223 281	2 252	790 640
Financières	99 951	51 000	571	150 380

<u>Amortissements</u>	Au 31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2021
Incorporelles	83 728	-	-	83 728
Corporelles	464 981	65 503	318	530 166
Financières	-	-	-	-

Les amortissements sont présentés au sein des dotations d'exploitations au compte de résultat.

3.2 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social, entièrement libéré, s'élève à 250 000 € divisé en 25 000 actions d'un nominal de 10 €.

	Au 31/12/2020	Affectation Résultat 2020	Versement dividendes 2020	Résultat 2021	Au 31/12/2021
Capital Social	250 000				250 000
Réserve Légale	25 000	-			25 000
Autres Réserves	355 703	1 193 559			1 549 262
Report à Nouveau	-	-			-
Résultat	1 193 559	- 1 193 559		1 563 148	1 563 148
Total Capitaux Propres	1 824 262	-	-	1 563 148	3 387 410

3.3 : PROVISION POUR RISQUES & CHARGES

Une provision pour risque de change a été constituée sur l'exercice 2021. Par ailleurs, les provisions constituées au cours des exercices antérieurs ont été reprises lors du dénouement survenu sur l'exercice 2021.

	Au 31/12/2020	Dotation	Reprise	Au 31/12/2021
Provisions pour risques	57 092	10 542	57 092	10 542
Provisions pour charges	-			-

3.4 : CREANCES ET DETTES

- *CREANCES*

	2020	2021
- Créances Clients	55 883 845	60 682 201
- Créances clients douteuses	214 628	224 802
- TVA	8 900 101	10 605 042
- Etat - Impôt Sociétés et autres	-	-
- Fournisseurs - Avoirs à recevoir	287 367	2 069 995
- Fournisseurs acomptes versés	44 316	8 057
- Personnel & Organismes Sociaux	27 050	30 613
- Dépôt de Garantie & Comptes d'ajustement Factor	99 951	100 380

Les créances clients douteuses concernent les clients en procédure collective ou en litige et sont dépréciées au cas par cas.

- *DETTES*

	2020	2021
- Emprunt & Dettes Financières	9 615 912	2 802 323
- Dettes Fournisseurs	52 468 222	59 780 995
- Clients Créditeurs et AAE	373 019	2 293 162
- TVA	9 002 979	10 010 654
- Dettes Sociales	2 114 064	2 407 058
- Dettes Fiscales	538 460	266 434
- Comptes Courants Factor	-	-
- Dettes Diverses	131	4 859

Les créances et dettes sont toutes liquides.

3.5 : PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

- *PRODUITS A RECEVOIR*

	2020	2021
- Clients Factures à établir	434 027	2 875 792
- Fournisseurs Avoirs à recevoir	287 367	2 069 995
- Etat Produits à recevoir	-	-
- Produits à recevoir	-	-

- *CHARGES A PAYER*

	2020	2021
- Fournisseurs factures à recevoir	36 657 192	35 444 730
- Provisions congés payés et primes	893 316	992 721
- Clients avoirs à établir	332 001	2 253 944
- Autres dettes fiscales & sociales à payer	1 055 559	592 600

3.6 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	2020	2021
- Produits constatés d'avance	70 166	70 166
- Charges constatées d'avance	44 979	153 581

Ces charges concernent des frais généraux se rapportant à l'exercice 2022.

3.7 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires total de la société s'est élevé en 2021 à la somme de 98 653 125 € réparti par produit entre :

- Print PQR66	70%
- Print TAT / POD	15%
- Digital	15%

3.8 : AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Pour l'essentiel, les autres charges et produits portent sur des refacturations réciproques issues des opérations d'échanges.

3.9 : AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les principaux postes constitutifs sont les suivants :

	2020	2021
- Achats d'espaces	79 109 844	85 518 149
- Loyers et charges de location d'immeuble de bureaux	457 975	442 267
- Autres charges	3 360 378	3 882 112

3.10 : FRAIS DE PERSONNEL

Le total des frais de personnel est de 7 488 329 €.

3.11 : RESULTAT FINANCIER

La formation du résultat financier est la conséquence du cycle d'exploitation, il intègre également le coût de la garantie BPI associé au PGE.

<u>Produits Financiers</u>	
- Revenus des Placements	3 083
- Reprise s/ Prov.	7 091
	10 174
<u>Charges Financières</u>	
- Intérêts sur PGE	11 205
- Intérêts sur découverts	-
- Dotation s/ Prov.	- 10 542
	662
Résultat Financier	10 836

3.12 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué de sorties d'actifs immobilisés et de charges dont les risques ont été provisionnés.

3.13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

Le montant de l'I.S. au titre de 2021 s'établit à 572 239 €.

3.14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

La valeur actuarielle des Indemnités de Fin de Carrière n'a pas fait l'objet de réactualisation sur l'exercice 2021. Les IFC ayant été réactualisée en fin d'exercice 2020 et évaluée à 1 938 717 €.

Cette actualisation ayant été calculée sur la base d'un taux d'actualisation de 0,5% (norme IAS19).

Depuis l'exercice 2020, la société a souscrit un contrat IFC auprès de la Compagnie d'Assurance AXA.

3.15 : Evènement post clôture

Les trois premiers mois de l'exercice 2022 ont été contrastés avec globalement un retrait de l'activité commerciale. Si la crise sanitaire liée au COVID 19 semble circonscrite et les restrictions sanitaires levées, la guerre en Ukraine, les sanctions adoptées contre la Russie, affectent plusieurs secteurs porteurs de l'activité commerciale de la Régie en modifiant les stratégies de communication annonceurs.

En cette année d'élections présidentielle et législative, la communication gouvernementale, fortement présente dans notre média l'exercice précédent, a également un impact non négligeable sur le chiffre d'affaires du premier semestre 2022.

Tous ces éléments affectent de manière importante la visibilité du pilotage de la Régie en la rendant particulièrement réduite.

NOTE 4

AUTRES ELEMENTS

4.1: EFFECTIF

L'effectif moyen de la société pour l'année 2021 est de 73,53 personnes.

La répartition de l'effectif au 31-12-2021 est la suivante :

Effectif au 31/12/2021

	Cadres	Ag. Maitrise	Employés
Effectif au 31/12	64	15	-

4.3 : DIVIDENDES

Néant.

4.4 : AUTRES REMARQUES

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant relatif aux honoraires du commissaire aux comptes enregistrés au compte du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 32 500 € HT.

L'information relative aux rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration n'est pas communiquée au motif qu'elle conduirait indirectement à fournir une rémunération individuelle.

NOTE 5

CONSOLIDATION

La société 366SAS possède au 31/12/2021 une participation dans la société 366TV à hauteur de 50% de son capital social. La société 366TV a été créée le 23 Février 2021 à l'initiative de Territoires TV et 366SAS.

366TV a une activité de régie publicitaire auprès des annonceurs dits « nationaux » pour les Télévisions locales et/ou régionales avec une approche linéaire et digitale et, avec ses associés, la volonté et le souci d'optimiser les audiences et de créer de la valeur pour les Editeurs.

5.1 : Tableau des Filiales et participations

Conformément à l'article L333-15 du Code de Commerce, est présenté ci-dessous le tableau des filiales et participations :

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus											
1. Filiale (+ de 50% du capital détenu par la société)											
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
366TV SAS - RCS Paris 894 442 722 101 Boulevard Murat - 75016 Paris	100 000 €	- €	50%	50 000 €	50 000 €	- €	- €	1 193 944 €	-	120 386 €	- €
											Exercice du 23/02/2021 au 31/12/2021

La Société 366SAS dépasse les seuils légaux au sens de l'Art. L233-16 du Code de Commerce, pour établir des comptes consolidés de part sa participation à hauteur de 50% dans la SAS 366TV.

Cependant, l'article L233-17-1 du Code de Commerce exempte de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, dès lors que la consolidation des sociétés contrôlées présente, tant individuellement que collectivement un intérêt négligeable.

5.2 : Principaux agrégats issus d'une approche consolidée

D'après les derniers états financiers communiqués au 31 décembre 2021, les principaux chiffres de la SAS 366TV sont les suivants :

Périmètre retenu : 50%			
Méthode : Intégration proportionnelle	Groupe Consolidé	SAS 366TV	%
Chiffre d'Affaires	99 250 960	596 972	0,6%
Produits d'exploitation	103 839 337	705 179	0,7%
Résultat Net	1 502 955	- 60 193	-4,0%
Endettement financier	2 802 323	-	0,0%
Capitaux Propres	3 364 717	- 22 693	-0,7%
Total Bilan	78 035 107	402 369	0,5%

Au niveau des principaux agrégats, la SAS 366TV représente à elle seule entre -4 % et 0,7 % des données consolidées.

En conséquence, la société 366TV présente un caractère peu significatif par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle que représente l'ensemble consolidable, notamment au regard de l'objectif d'équilibre de l'activité estimé de 366TV.